

Genre de document :	Projet de modifications
N° du document :	33-801
Objet :	Projet de modifications de la Norme de mise en application 33-801
Date de publication :	Le 25 septembre 2007
Entrée en vigueur :	Le 25 septembre 2007

**Modifications de la
Norme de mise en application 33-801 mettant en œuvre
la Norme canadienne 33-109
sur les renseignements concernant l'inscription**

1. La Norme de mise en application 33-801 mettant en œuvre la Norme canadienne 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription est modifiée par les présentes.

2. Les articles 3.1 et 3.2 sont modifiés par la suppression de ce qui suit :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
133, rue Prince William, bureau 606
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2B5
À l'attention de l'avocat général
Téléphone : (506) 633-3060
Numéro sans frais : 1-866-933-2222 (au Nouveau-Brunswick seulement)

et son remplacement par :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2
À l'attention de l'avocat général
Téléphone : 506-658-3060
Numéro sans frais : 1-866-933-2222 (au Nouveau-Brunswick seulement)

3. Les présentes modifications entrent en vigueur le 25 septembre 2007.